



## Question relative aux droits de succession.

Par **Yves1302**, le **03/06/2016** à **09:14**

Bonjour à tous,

J'ai beau chercher sur le net, je ne trouve pas la réponse complète à cette question :

Madame Dupont a eu trois enfants : A, B et C.

A est décédé, il laisse une veuve sans enfant.

B est décédé, il laisse une veuve et deux enfants.

C est vivant, divorcé, un enfant.

Madame Dupont n'a pas fait de testament.

Comment sera répartie sa succession ?

Je vous remercie,  
Bien cordialement.

Par **youris**, le **03/06/2016** à **14:05**

bonjour,

le décès du conjoint dissout le mariage, il n'y a donc plus aucun lien de parenté entre la veuve et la belle-mère.

dans votre cas, sont héritiers:

- les deux enfants de B par représentation de leur père décédé et qui se partagent la part de père.

- C hérite de sa mère.

- la veuve de A n'est pas concernée par le décès de son ex-belle-mère.

cela s'applique en l'absence de dispositions particulières prises par la belle-mère.

salutations

Par **Yves1302**, le **03/06/2016** à **14:20**

Youris, je vous remercie beaucoup pour cette réponse rapide et très claire.

Bien cordialement,

Yves